



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 216-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R 159-2014 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 216-2022;

QUE le règlement numéro R 216-2022, de concert avec le règlement R 215-2022 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité, a pour objectif de fixer les modalités et le tarif pour une demande d'un permis de démolition ;

QUE ce règlement entre en vigueur le 8 novembre 2022, jour de sa publication ;

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 8^e JOUR DE NOVEMBRE 2022;

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint